



«Demande de Végétalisation de l'Espace Public Nîmois»

Le demandeur

Personne physique

Personne morale

Association

Nom :

Prénom :

Nom de la personne morale (Association) :

Numéro :

Complément :

Type de voie :

Libellé de voie :

Complément d'adresse :

Code postal :

Ville :

Adresse mail :

Téléphone :

L'adresse de la demande

Au numéro :

Entre le numéro : et numéro :

Du numéro : au numéro :

Complément :

Type de voie :

Libellé de voie :

Complément d'adresse :

Code postal :

Ville :

La demande

Type de végétalisation

- Trottoir
- Trottoir avec utilisation d'une façade
- Je suis propriétaire de la façade
- Je ne suis pas propriétaire de la façade (*je dois fournir l'autorisation du propriétaire*)
- Pied d'arbres
- Autre
- Précisez autre :

Support(s) utilisé(s) (plusieurs coches possibles)

- Jardinières / bacs
- Pots

Matériaux utilisés (plusieurs coches possibles)

- Bois
- Métal
- Terre cuite
- Autre

Précisez autre :

Projet de végétalisation en superficie, dimension du ou des contenant(s) (en mètre)

Longueur : mètre(s)

Largueur : mètre(s)

Hauteur : mètre(s)

Végétaux proposés :

Dispositif de végétalisation :

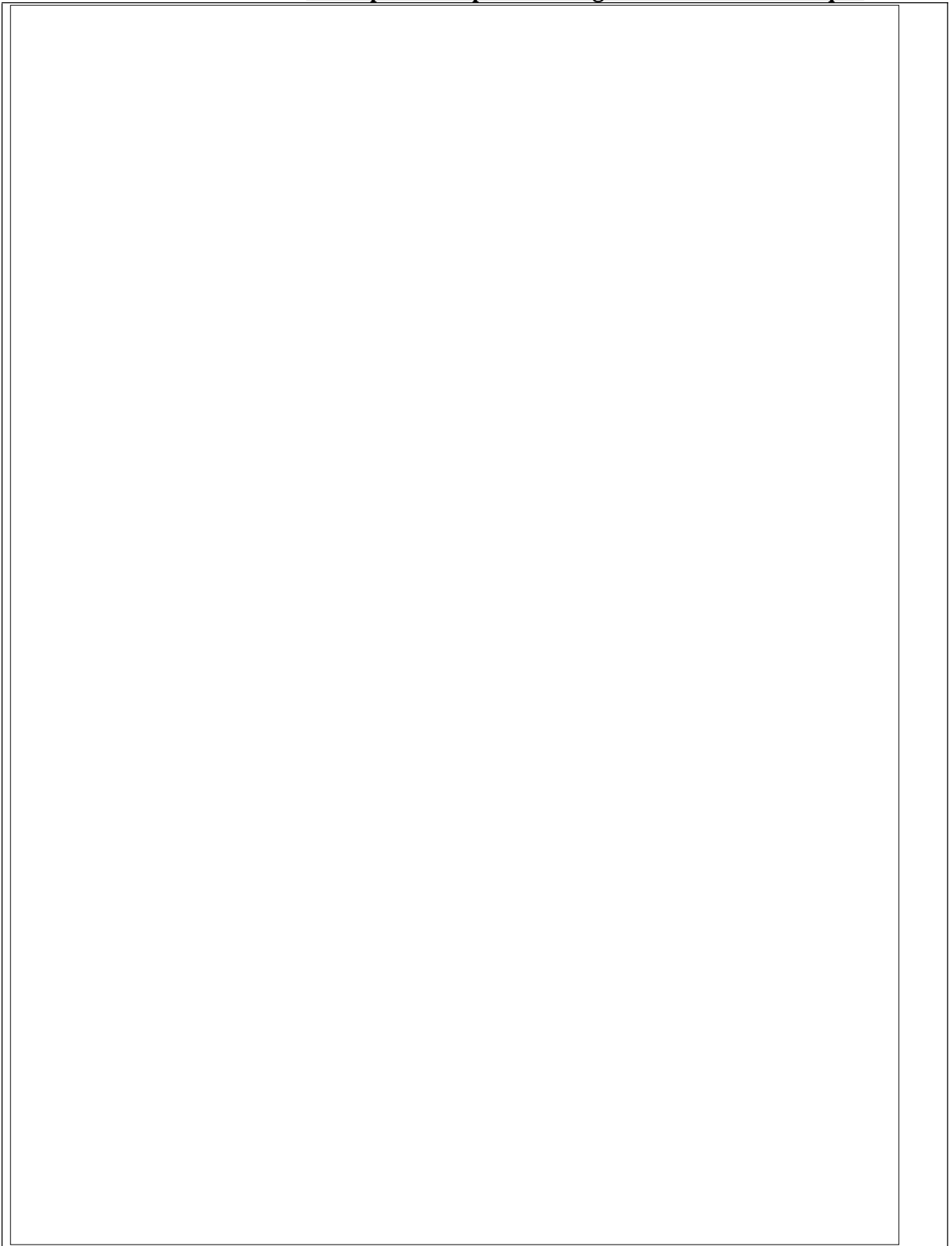
Attestation

- Reconnais être entièrement et seul responsable des dommages matériels et corporels
- Reconnais que la Ville de Nîmes se réserve le droit d'enlèvement temporaire ou définitif du dispositif à des fins d'intérêts généraux
- Reconnais que tout dispositif non entretenu sera retiré dans un délai de huit jours après notification au titulaire par les services municipaux

- Reconnais avoir pris connaissance que les données collectées sur ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique destiné aux Directions Cadre de Vie et Voirie de
- la Ville de Nîmes, responsables du traitement, pour la gestion des demandes de permis de végétaliser et la création d'une cartographie de leurs emplacements anonymisés qui pourra être utilisée sur le site de la ville via une cartographie interactive et à des fins de communication. Elles sont conservées pendant trois ans.

Conformément à la loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978 modifiée en 2018 et au Règlement Général sur la Protection des Données du 25 mai 2018, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation, de portabilité, d'effacement et le droit de ne pas faire l'objet d'une décision entièrement automatisée. Vous pouvez exercer ces droits en vous adressant à la Mairie de Nîmes, par le biais de la démarche en ligne sur Nimes.fr, par mail dpd@ville-nimes.fr ou à l'adresse suivante : Mairie de Nîmes – Service du délégué à la protection des données – Place de l'Hôtel de Ville – 30 033 Nîmes.

PERMIS DE VEGETALISER : **Descriptif du dispositif de végétalisation écrit et croquis**



La demande de permis ne vaut pas acceptation : le permis pourra être refusé pour des raisons techniques, esthétiques et de législation.

PERMIS DE VEGETALISER : **Plan de situation, d'emprise et d'aménagement**

La demande de permis ne vaut pas acceptation : le permis pourra être refusé pour des raisons techniques, esthétiques et de législation.

Pièces à joindre

- Croquis détaillé du projet
- Attestation de responsabilité civile
- Autorisation de faire courir de la végétation sur une façade ne m'appartenant pas (autorisation du propriétaire de la façade) (option)
- Tout document ou information que vous jugerez utile à l'instruction de votre dossier, (photos, dessin, croquis, etc.)